

En quoi les réseaux sociaux modifient-ils les liens entre liberté d'expression, débat public et démocratie ?

29 mars 2023, 18h - 19h30

Université de Neuchâtel
Aula de la Faculté de droit
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Lien pour suivre la manifestation
en visioconférence :
>> unine.webex.com <<



Présentation de la conférence-débat

L'idée de la conférence-débat est d'explorer l'impact des nouveaux médias et notamment des réseaux sociaux sur les relations entre liberté d'expression, débat public et démocratie. Dans la conception classique de l'État libéral et démocratique, la liberté d'expression, qui façonne le débat public, est une condition de base nécessaire, un élément constitutif de la démocratie. Or, certaines caractéristiques structurelles ou techniques des nouveaux médias et des réseaux sociaux changent la donne et mettent en cause les relations et interactions traditionnelles entre liberté d'expression, débat public et démocratie. Ainsi, tout en élargissant le champ de la liberté d'expression, et en étendant ses limites pratiquement sans bornes, les nouveaux moyens de communication semblent à certains égards rétrécir ou cantonner le débat public – par exemple, à travers le filtrage et la personnalisation de contenus (« bulles de filtre ») –, affectant par là même les bases de la démocratie. La conférence-débat propose trois éclairages de spécialistes destinés à ouvrir la discussion.

Présentation des intervenantes et intervenant



Nathalie Pignard-Cheynel est docteure en sciences de l'information et de la communication de l'Université de Grenoble 3. Elle est professeure à l'Académie du journalisme et des médias (AJM) de l'Université de Neuchâtel, Faculté des sciences économiques. Spécialiste du journalisme à l'ère du numérique, des nouveaux médias et des réseaux sociaux, elle est directrice des programmes de master en journalisme et communication, orientation journalisme et orientation journalisme innovant, de l'Académie. Elle participe à – ou dirige – différents projets de recherche sur des thématiques comme « Fake News, publics et journalisme » ou « Social network Architectures of Disinformation ».



Jonathan Bory est avocat, médiateur et chargé d'enseignement à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel. Fasciné par les forces qui déterminent les choix et l'importance des biais cognitifs dans le processus décisionnel, il a consacré sa thèse à l'effectivité de la liberté contractuelle et, en particulier, aux tensions entre les principes fondamentaux d'autonomie de la volonté, de justice contractuelle et d'utilité sociale. Compte tenu de la puissance grandissante des réseaux sociaux et du développement des technologies de persuasion, il s'intéresse particulièrement à la relation entre les principales plateformes digitales et leurs utilisatrices et utilisateurs, ainsi qu'aux réponses éthiques et juridiques qu'elle appelle.



Maya Hertig Randall est professeure ordinaire au Département de droit public de la Faculté de droit de l'Université de Genève, où elle est co-directrice du CAS « Droits de l'homme » et co-responsable de la Law Clinic sur les droits des personnes vulnérables. Elle est vice-présidente de la Commission fédérale contre le racisme et membre du comité international de la Croix-Rouge. Spécialisée en droit constitutionnel suisse, européen et comparé, ainsi que dans le domaine de la protection des droits humains et de la protection des minorités, elle s'est particulièrement intéressée, dans ses publications récentes, à la liberté d'expression et aux bornes de celles-ci, ou à leur absence.